

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA24 09002

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le règlement suivant :

RCA24 09002 | Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M.,c.O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (dossier 1242932001)

Ce règlement entre en vigueur le 5 juillet 2024 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 5 juillet 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert